

ORAN / GE PRESSEE



POLITIQUE FAMILIALE, FISCALITÉ:
LES DÉTAILS DU PROGRAMME

JAB
CH-1205 Genève
PP | Journal

03

Edito

04

Bilan députation

05-10

Dossier :
Programme

11

Entretien avec
Laurent Trembley

12-14

Débat sur
l'aéroport

Agenda

Août

Me 14.08

Séance signature des cartes
pour les élections fédérales
12h15
Siège du PDC

Je 15.08

Assemblée délégués
19h15
Maison des
associations

Me 21.08

Commission
enseignement
12h15
Siège du PDC

Me 28.08

Séance signature des cartes
pour les élections fédérales
12h15
Siège du PDC

29-30.08

Grand Conseil
UIT

Septembre

Me 11.09

S. d'accueil des
nouveaux membres
19h00
Siège du PDC

Je 12.09

Commission
de la santé
12h15
Siège du PDC

12-13.09

Grand Conseil
UIT

Ve 20.09

Soirée de
l'Entente
Halles de l'île

l'équipe de l'OranGE Pressée



Rédacteur en chef
Benoît Cerutti



Editeur Responsable
Nicolas Fournier
Secrétaire général du PDC



Graphisme
Arthur Miffon
barth-communication.ch

le déménagement en douceur



BALESTRAFIC

Certifié **Orange**
AGED
2011

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00 - www.balestrafic.ch

Soutenez le PDC

Vous partagez les idées de notre parti et de nos élus?

N'hésitez pas à nous soutenir en faisant un don.
Vous contribuerez ainsi à aider le PDC à porter ses idées et
valeurs lors des votations, des campagnes mais aussi tout au
long de la prochaine législature.

Nous vous remercions chaleureusement.

Compte CCP: 17-43834-0
IBAN: CH82 0900 0000 1704 3834 0
Parti Démocrate-Chrétien du canton de Genève
Motif versement: don PDC Geneve (canton)

IMPRESSUM

10 éditions p/an - OranGE Pressée // Prix Abo. 40.- ou 60.- avec soutien
Editeur: Parti Démocrate-Chrétien • Rue Alcide-Jentzer 9, 1205 Genève
T. 022 328 20 11 • info@pdc-ge.ch • www.pdc-ge.ch • facebook.com/genevepdc
Molésion Impressions, imprimé en 1400 exemplaires sur papier recyclé avec des encres biovégétales

EDITO



Se mobiliser

A la fin de l'été, passé le temps de la constitution des listes et de la rédaction du programme, il faudra se lancer pleinement dans la campagne des élections fédérales. Et se battre! Contre le sentiment d'impuissance de la politique, contre l'idée fausse « qu'ils se valent tous », contre les discours extrêmes qui ont mené le pays à quatre ans de blocages permanents. Et surtout, pour une certaine idée de la Suisse : un pays ouvert, innovant et offrant sa chance à chacune et chacun.

Chaque jour, d'août à octobre, nous comptons sur votre mobilisation massive dans la rue, sur votre lieu de travail, dans votre entourage, pour incarner nos idées et ce que à quoi nous croyons. Et ainsi, pouvoir porter au plus haut le score du PDC cet automne.

Nous avons la chance de pouvoir compter sur une liste riche des personnalités qui incarnent au plus profond de lui-même ce qu'est notre parti. Béatrice, Delphine, Claude, Sophie, Hélène, Cyril, Vincent, Maeva, Benjamin, Paul, Ivan, Laetitia et Julie iront à vos côtés frapper aux portes, répondre aux interrogations et surtout, susciter un nouvel élan dont notre canton a tant besoin.

Car dans un contexte politique troublé, où la Suisse semble parfois se chercher, nous avons encore tant à dire et proposer : notamment que le pouvoir d'achat de la classe moyenne doit être la grande priorité de la prochaine législature, que le système de santé doit être réformé, qu'en matière environnementale d'autres politiques plus ambitieuses sont non seulement possibles mais plus que jamais nécessaires...et désormais, grâce au PDC, à portée de bulletin de vote !

Merci pour votre engagement !

Benoît Cerutti et Nicolas Fournier

Un bilan positif pour cette première année de la nouvelle législature !

Notre députation est actuellement composée de 11 député-e-s. Nous comptons un peu moins de 40% de femmes dans nos rangs. Nous sommes ainsi en troisième position des partis représentés au Parlement au niveau de la parité. Nous avons passé un week-end au vert, à Cortaillod, l'automne dernier ce qui nous a permis de lier le groupe et de travailler sereinement sur les axes prioritaires qui guideront nos travaux parlementaires.

Au terme de cette première année, nous avons déposé quelques 25 textes sous la forme de questions écrites urgentes au Conseil d'Etat ou encore de dépôts de motions, résolutions et projets de loi. Les domaines concernés sont bien entendu, la protection de la santé et les caisses-maladie, le handicap, la politique agricole, la protection de l'environnementale et des cours d'eau, l'alimentation saine et la consommation locale, la construction de logements et les zones de développement, la politique de la petite enfance et les crèches, les projets d'agglomération et le Grand Genève, les violences sexistes et la traite des êtres humains, l'information et la SSR

Au fil des différentes sessions parlementaires, plusieurs textes présentés par nos député-e-s ont connus des sorts divers et variés.

Nous ne reviendrons volontairement pas sur le référendum et les projets de loi concernant la CPEG puisqu'ils ont fait l'objet d'un précédent article dans notre journal et que la volonté populaire est maintenant connue. Nous ne nous étendons pas nos plus sur notre combativité lors du vote du budget 2019 pour limiter l'opulence et privilégier l'efficacité, malheureusement sans succès !

Reprenons ces propositions PDC par thèmes :

Economie

Le PDC a réussi à proposer un consensus dans une résolution d'Ensemble à Gauche invitant l'Assemblée fédérale à réviser la législation afin de permettre aux cantons de contrôler le respect par les employeurs du principe d'égalité de traitement entre femmes et hommes, notamment sur le plan salarial. Proposant un amendement qui invite à travailler avec les employeurs plutôt que contre eux, le PDC a permis de faire adopter ce texte à l'unanimité moins une abstention.

Santé-social :

Le projet de loi PDC voulant interdire tant sur le domaine public que sur le domaine privé visible du public toute publicité en faveur du petit crédit, au même titre que le tabac et l'alcool, a été stoppé au troisième

débat. L'entrée en matière avait toutefois été soutenue par deux tiers des députés et par 5 des 7 partis représentés au Grand Conseil avant que le Conseil d'Etat ne le déclare contraire au droit supérieur. Le PDC a toutefois clairement affirmé sa volonté de continuer à se battre pour lutter efficacement contre l'endettement qui touche de nombreux habitants de notre canton et plus particulièrement les jeunes.

Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

sur la motion PDC réclamant une meilleure prise en compte des conclusions de l'évaluation de la LIASI (Loi sur l'Insertion et l'Aide Sociale Individuelle) a été salué par notre groupe. Le rapport suit, en effet, toutes les recommandations demandées par le PDC afin que le SRP (Service de Réinsertion Professionnelle) remplisse mieux son rôle et que des mesures effi-



Jean-Luc Forni, Député, Chef du groupe PDC au Grand Conseil

caces de prise en charge et de retour en emploi soit prises pour les chômeurs en fin de droits.

La proposition de motion (M 2538) pour un moratoire sur la mise en place de la 5G a été acceptée par 2/3 des député-e-s. Elle demande que des études scientifiques indépendantes démontrent la non-nocivité de la 5G sur le corps humain avant son déploiement à Genève.

Last but not least la proposition de résolution PDC (R 882) « Stop à l'augmentation des primes d'assurances maladie en 2020 » destinée à l'Assemblée fédérale a été adoptée par les 2/3 des députés présents. Il faut y voir encore le combat incessant du PDC genevois contre les primes abusives des caisses-maladie pour notre population déjà prise à la gorge.

Droits de l'homme

Déposé il y a plus de trois ans par le PDC, le projet de loi sur la lutte contre la traite des êtres humains (LTEH) (PL 11760) qui a pour ambition de contribuer à la « protection des victimes », d'assurer « cohérence et fiabilité aux interventions en matière de traite des êtres humains » ainsi que garantir « aux personnes concernées par la traite des êtres humains l'accès aux ressources du réseau d'institutions appelées à intervenir dans ce domaine » a finalement été accepté par le Grand Conseil grâce aux interventions décisives de nos député-e-s.

Fiscalité :

Notre groupe est également monté au front pour limiter la majoration fiscale de certains types d'immeubles voulue par le Conseil d'Etat et a fait reculer les canoniers de gauche voulant abolir le bouclier fiscal pour une certaine catégorie de la population contribuant largement, par le biais de l'impôt, à pérenniser les tâches publiques de l'Etat dont les prestations sociales.

Même efficacité du PDC pour poursuivre le moratoire sur la valeur locative pour l'année fiscale 2018 et suivantes. Cette pratique confiscatoire grève plus particulièrement le budget de la classe moyenne propriétaire en calculant un loyer purement fictif.

Nature et Environnement

Le projet de loi (PL 12397) « Halte au sac plastique ! » modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LaLPE) déposé conjointement par le PDC et les Verts a été adoptée à l'unanimité du Grand Conseil.

La motion PDC (M 2547-A) « Partageons

l'eau du Lemman pour sauver nos rivières » a été largement acceptée par le Grand Conseil.

Il en va de même du projet de loi constitutionnel PDC (PL 12204-B) « Pour une diminution drastique des produits phytosanitaires à Genève » qui vise à terme une sortie des produits phytosanitaires dans notre canton. Saluant l'engagement des milieux agricoles, le PDC a su convaincre le parlement de ce nouvel alinéa constitutionnel qui se veut un outil constructif et collaboratif pour atteindre ce but.

Le PDC a aussi démontré la nécessité d'un centre fort en matière de climat et d'environnement, en rappelant son invitation à une table ronde sur le climat. En effet, sans ce centre fort recherchant le compromis, bon nombre de propositions environnementales émanant notamment de gauche n'auraient pu voir le jour. Il faut y voir l'apport-clé de notre députation et de la présidence du PDC aux succès de projets politiques crédibles et durables en faveur de l'environnement.

Droits politiques

L'appui décisif du PDC au projet de loi modifiant la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) (PL 12415) et intitulé « Pour un système de vote électronique en mains publiques » a permis l'adoption de ce texte à une très large majorité. Le PDC, soucieux d'un système électronique en mains publiques, a ainsi pu exprimer son intention de conserver un outil démocratique particulièrement privilégié de nos concitoyens en situation de handicap ou résidant à l'étranger.

Informations

Le PDC a largement soutenu le mouvement citoyen s'opposant au transfert de l'activité télévisuelle de Genève à Lausanne et de l'activité radiophonique de Berne à Zürich. Etant l'auteur de la résolution (R 880) du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale et ayant fait adopter ce texte à l'unanimité du Grand Conseil moins deux abstentions, le PDC a contribué à

faire résonner la voix de Genève dans les débats des Chambres fédérales sur cette thématique. Il a aussi renforcé l'action conjointe des gouvernements genevois et bernois qui s'opposent aux décisions de la RTS.

En conclusion....

Vous l'aurez constaté à la lecture de ces lignes, la députation PDC du Parlement genevois est pro-active et dynamique. Elle ne constitue pas seulement une force de proposition mais elle est aussi un groupe qui recherche le consensus entre les différents courants qui s'affrontent et qui est soucieux de travailler pour le bien commun et la prospérité de notre canton.

Jean-Luc Forni

Quelle politique familiale pour la Suisse ?

A l'issue d'un long processus de consultation, le programme est pratiquement abouti. Cependant, des derniers arbitrages doivent être effectués. En effet, le 15 août prochain, suite à une demande du Comité Directeur, l'assemblée des délégués est invitée à se prononcer sur deux questions :

- La politique européenne de la Suisse.
- Élaboration d'un revenu universel par enfant.

Afin de préparer au mieux cette assemblée, nous avons souhaité explorer ces deux questions de la manière la plus objective possible, en prenant en compte les tenants et les aboutissants de chaque sujet afin de pouvoir vous former un avis éclairé.

Par ailleurs, le programme prévoit la mise en place d'une refonte complète de la fiscalité, par l'élaboration d'une micro-taxe. C'est la raison pour laquelle, nous avons invité le Professeur Marc Chesney à s'exprimer dans nos colonnes afin qu'il puisse vous expliciter le sens de cette mesure et les conditions de son élaboration.

Le dernier rapport sur la pauvreté des enfants de Caritas Suisse fait un constat implacable de la situation financière des familles dans notre pays. En Suisse, « 76'000 enfants vivent dans la pauvreté, et 188 000 autres dans la précarité »¹.

Selon les chiffres de la confédération, les coûts de l'enfant en Suisse, en fonction de la grandeur de la famille vont de 7'000 à 14'000 francs par an. Les postes qui pèsent le plus sont la pris en charge extra-familiale, le logement et la formation. Le revenu disponible moyen d'un couple sans enfant est environ 40% plus élevé que celui d'un couple avec enfants².

Face à cette situation, la Suisse est un pays qui continue à peu investir dans la politique familiale. Aujourd'hui, seulement 1,5% du produit national brut est investi dans la famille et les enfants. A titre de comparaison, ce chiffre s'élève à 2,5% en France, 2,8% en Autriche, 3,1 % en Allemagne et jusqu'à 3,7% au Danemark.

Plus grave encore, alors que l'ensemble des études scientifiques montrent l'importance des trois premières années dans le développement cognitif des enfants, notre

pays continue à y sous-investir. Selon l'OCDE, seulement 0,1 du produit national brut est investi dans les crèches, groupes de jeu et familles de jour alors que la moyenne des autres pays se situe à 0,3%. Ainsi, pour rattraper son retard, notre pays devrait tripler ses investissements dans ce domaine. La conséquence de ce désinvestissement de l'État amène les familles suisses à devoir contribuer deux à trois fois plus aux frais globaux de leur enfant que leurs voisins européens.

«la Suisse est un pays qui continue à peu investir dans la politique familiale»

Face à l'ampleur de cette situation, deux chemins peuvent être envisagés : le premier consistant à s'appuyer sur le modèle existant, par des aides et propositions de réduction d'impôts, selon un modèle classique mais que l'on pourrait imaginer plus ambitieux. Le second, par la création d'un système de revenu universel par enfant, sur le modèle du RBI, ce qui constituerait un changement de paradigme.

Augmenter, tout en ciblant mieux, l'aide aux familles

Le premier chemin consisterait à s'appuyer sur le cadre existant qui s'articule autour de trois éléments : des dispositifs fiscaux de déductions, un système universel d'allocations familiales financées par les entreprises, et des aides complémentaires pour les travailleurs pauvres, comme dans les cantons de Genève, Soleure, Tessin et Vaud.

En s'appuyant sur ces éléments, on pourrait imaginer la création d'une nouvelle allocation sous condition de ressources, indépendante de l'allocation familiale existante. Elle permettrait ainsi d'être ciblée tout en ne remettant pas en question le principe d'universalité des allocations familiales. Par ailleurs, elle serait financée par la confédération dans le cadre d'une politique budgétaire plus ambitieuse. Son coût est évalué entre 300 et 600 millions de francs.

Enfin, selon l'administration fédérale, elle est réalisable juridiquement. Elle a d'ailleurs été sérieusement envisagée par le Conseil fédéral en 2014.



Par ailleurs, ce nouveau dispositif pourrait être couplé à un changement en matière fiscale.

Aujourd'hui le système est entièrement basé sur des déductions. Or, le Conseil fédéral lui-même reconnaît que ce système pourrait être amélioré. Dans une réponse à un postulat sur les questions fiscales du 20 mai 2015, le Conseil fédéral proposait de passer à un système de déduction à un système de crédit d'impôt.

Le mécanisme se développerait comme suit :

- La suppression des déductions liées aux enfants seraient restituées aux contribuables qui ont des enfants, au moyen de crédits d'impôt fixes. Les contribuables y ayant droit verraient le crédit d'impôt imputé à leur dette fiscale.
- Le montant du crédit d'impôt serait adapté.

Ces deux mécanismes permettraient ainsi de créer une politique familiale favorable à l'ensemble de l'échelle des salaires. La création d'une nouvelle allocation familiale

serait une aide pour les familles à bas-revenus, et la création d'un crédit d'impôt favoriserait les revenus supérieurs. Ils permettraient de construire une politique familiale équilibrée s'adressant à l'ensemble des familles.

Un dispositif de revenu universel par enfant

L'autre chemin qui pourrait être envisagé constitue un changement de paradigme profond.

Actuellement le système repose largement sur la taxation du travail. Dans un monde en profonde mutation, avec la transformation numérique du marché du travail et celle du salariat, l'assiette fiscale permettant de financer ce système ne va cesser de se réduire. Il convient donc de trouver un nouveau système à la fois de financement et de distribution.

On pourrait donc imaginer s'appuyer le concept de revenu universel qui serait

conçu à ce stade comme instrument de politique familiale. Ainsi, chaque famille verrait un capital distribué, annuellement ou mensuellement, par enfant dont le but est de permettre de financer une partie des coûts qu'engendrent celui-ci.

Le montant devrait faire l'objet d'une étude sérieuse mais ne serait pas conditionné par les revenus de la famille. Son financement pourrait très bien s'opérer via la création d'une taxe sur les transactions électroniques (concept de la micro-taxe). Elle aurait pour effet de transférer le financement de la politique familiale sur les transactions électroniques, et non plus sur le travail, ce qui représenterait un avantage certain pour les entreprises, et tendrait à réduire en partie le coût du travail, très élevé dans notre pays.

Certes, ce modèle reste à conceptualiser de manière plus solide mais il aurait pour effet de sortir du cadre existant et surtout, penser une politique familiale bien différente.

Pour conclure, les deux chemins ainsi proposés ont l'avantage de redonner un nouvel élan à la politique familiale de notre pays, tout en l'articulant aux nouveaux défis de la société d'aujourd'hui et surtout, à celle de demain.

Benoît Cerutti

¹ Vaincre la pauvreté des enfants : la politique doit agir. Rapport de Caritas suisse, novembre 2017.
² Rapport sur la Politique familiale : état des lieux et possibilités d'action de la Confédération, mai 2015.

La Suisse et l'UE

La relation entre la Suisse et l'Union européenne a toujours été empreinte d'une grande ambiguïté.

La Suisse, puissance économique importante par rapport à sa démographie et sa taille, a toujours perçu l'Union comme un débouché commercial essentiel à sa prospérité, mais ne souhaite pas donner une dimension trop politique à son intégration partielle au marché intérieur.

Quant à l'UE, fidèle à son logiciel encore très économique, elle a longtemps considéré que la relation commerciale forte qu'elle entretient avec la Suisse, débouchera un jour sur une relation pleinement politique, et donc à l'adhésion.

Retour objectif sur différents scénarios, allant de l'adhésion à l'accord-cadre.



Les conséquences d'une adhésion à l'UE sur le processus législatif suisse¹

Longtemps la logique de l'adhésion dans le débat politique a été une option sérieuse pour les deux partenaires. En matière institutionnelle, ses conséquences sont assez simples à identifier.

La Suisse connaît un système de démocratie semi-directe, qui prévoit dans l'ordre constitutionnel, le recours au référendum obligatoire (modification constitutionnelle) ou facultatif (modification législative) ainsi que l'initiative populaire (modification constitutionnelle). Ces outils sont au cœur du système politique de notre pays.

L'adhésion de la Suisse à l'UE ne les remettrait uniquement en cause que de manière indirecte.

En effet, en adhérant, notre pays transférerait certaines compétences législatives à l'UE et s'engagerait, par ailleurs, à ne pas appliquer celles qui lui restent, dès lors qu'elles seraient en contradiction avec le droit communautaire.

Ainsi, une disposition législative de l'UE, est adoptée en conseil des ministres de l'UE, en codécision avec le Parlement européen. Il n'est pas prévu, sauf dans des cas précis, une procédure de ratification interne des États, soit par leur parlement, soit si leur ordre constitutionnel le prévoit, par un référendum.

Ainsi, pour faire simple, la démocratie directe ne pourrait plus s'appliquer pour un droit spécifiquement applicable de l'UE. En revanche, la démocratie directe continuerait à s'appliquer pour domaines qui ne sont pas du ressort de l'UE.

Des études ont montré que seulement entre 10 et 15 % des objets qui ont été soumis à votation au niveau fédéral auraient dû être interdits ou modifiés en cas d'adhésion.

Ainsi, dans un aspect purement juridique, les conséquences d'une adhésion sont clairement identifiables.

En revanche, la question réelle est de savoir quelle est la capacité d'influence de la Suisse sur les politiques sur lesquelles elle est amenée à légiférer pour se conformer aux règles du marché intérieur.

Dans la salle du Conseil ou dans le couloir ?

Par ailleurs, en contrepartie de la voie bilatérale, la Suisse est fortement intégrée au marché unique, certes pas dans son ensemble, mais dans beaucoup de ses dimensions. A titre d'exemple, les banques suisses n'ont pas accès au marché européen financier. Elles sont ainsi obligées d'ouvrir des succursales dans les pays européens pour pouvoir y accéder.

Aujourd'hui, en contrepartie de l'intégration à son marché, l'UE exige la Suisse qu'elle se conforme aux règles le régissant. Pour y parvenir, la Suisse doit donc reprendre un certain nombre de dispositions qu'elle traduit dans son droit interne, en suivant le processus législatif suisse. Sur le papier, sa souveraineté est préservée. Cependant, la Suisse sait que si elle ne reprend pas les dispositions qui lui sont demandées, elle peut être exclue à tout moment du marché. C'est le principe-clé de la voie bilatérale.

Cela amène une réflexion: quelle est votre part de souveraineté quand on vous pose une question mais on ne vous laisse pas le choix de la réponse, ou alors au prix de conséquences catastrophiques? C'est le grand impensé des anti-adhésions.

C'est aussi sur cet aspect que s'appuie le grand argument des personnes favorables à l'adhésion: ils jugent, avec raison, qu'il vaut mieux être dans la salle pour discuter des décisions, et tenter de les influencer dans notre sens à la conception, que d'attendre à l'extérieur qu'elles nous soient imposées de manière indirecte.

L'UE, un simple marché ou une force politique qui pèse dans le monde ?

Mais au-delà des questions juridiques, l'UE est aussi un objet politique, soumise aux soubresauts de l'histoire.

Depuis l'échec de la communauté européenne de Défense, l'Europe politique n'a jamais réussi son envol. Elle a renoncé à toute forme de pensée stratégique et de défense, s'érigeant uniquement en puissance normative et commerciale, et s'abritant derrière le parapluie américain de défense. Or, cette vision post-wéphalienne des relations internationales rencontre depuis quelques années des signes d'essoufflement certain.

Depuis au moins cinq ans, jamais l'UE n'a eu à subir autant de crises, qui vont bien au-delà des soubresauts de la zone euro: crise ukrainienne, crise migratoire, crise de la relation transatlantique et enfin, instabilité de la rive sud de la méditerranée. L'Europe se découvre totalement déstabilisée et comprend que la question politique refait surface, et lui demande qui elle est: un simple marché ou un rassemblement d'Etats fédérés décidés à peser dans le monde, et surtout à se défendre²? Incontestablement elle semble, plus que jamais auparavant, tenter de répondre par cette dernière. En effet, jamais les déclarations et -les actes!- n'ont été aussi loin dans la volonté de donner à l'UE de véritables instruments de souveraineté, qui ne soient pas seulement économiques et

monétaires, mais également politiques et stratégiques. Bref, l'UE semble prête au grand saut politique et vouloir parler «paix», «guerre», «souveraineté» et «sécurité».

Face à cette situation, la Suisse paraît s'enfoncer encore plus dans l'ambiguïté: comment aller demander plus d'intégration à un peuple suisse, fortement attaché à sa neutralité et par ailleurs, saturé par l'imaginaire historique de «l'indépendance», à un ensemble dans lequel on parle aujourd'hui d'autonomie stratégique et de capacité commune d'intervention? C'est le grand impensé des défenseurs de l'adhésion.

Ainsi, la solution de l'accord-cadre proposée par l'UE apparaît comme la réponse médiane, et finalement la plus adaptée au moment » en cas de non-reprise du droit européen dans notre ordre juridique par le législateur suisse, ce

qui constitue un vrai progrès, et ainsi nous exposerait pas à des sanctions arbitraires et excessives comme nous l'avons connu dans le domaine de la recherche. Enfin, elle solidifie notre place dans les échanges sur le continent, et surtout, elle réaffirme notre arrimage européen, qui ne fait pas de doute, et qui est notre avenir. Car mieux vaut pour nos enfants que ce dernier se joue à Bruxelles qu'à Washington, Moscou ou Pékin.

Benoît Cerutti

¹ Pour aller plus loin, Schwock René, Suisse-Union européenne: l'adhésion impossible? PPUR, 2015.
² Voir à ce sujet l'excellent livre de Luuk Van Middelaar, Quand l'Europe improvise, Gallimard 2018.

La micro-taxe : une révolution fiscale

Marc Chesney est Professeur de finance à l'Université de Zurich. Il a développé l'idée d'une micro-taxe dont le but est de mettre à jour l'ensemble de notre système fiscal.

Par ailleurs, il développe une vaste réflexion sur les impasses de notre système et financier. Il vient de publier La crise permanente aux éditions Quanto.

Professeur de finance à l'Université de Zurich, après l'avoir été à HEC Paris, où il a été également doyen associé. Il est également membre de Finance Watch et Contrepoint.

Dans quel contexte avez-vous développé votre idée de micro-taxe ?

L'idée est le fruit d'une réflexion de plusieurs années dont l'objectif principal, est de mettre à jour un système fiscal complexe, archaïque et bureaucratique. Elle se veut également un début de réponse à la digitalisation de l'économie, qui génère du sous-emploi.

Aujourd'hui notre système fiscal repose, en grande partie, sur la taxation du travail. Il conviendrait donc de transférer une grande partie de la fiscalité sur les transactions électroniques. Il s'agit ainsi de prélever une taxe de l'ordre de 0.1% sur ces transactions, qui représentent en Suisse environ 100 000 milliards de francs, de manière à percevoir 100 milliards. Ainsi, trois impôts fédéraux seraient supprimés: le droit de timbre (2 milliards de recettes), la TVA (23 milliards de recettes) et l'impôt fédéral direct (22 milliards de recettes). Le surplus permettrait de dégager des recettes nouvelles pour les cantons et les communes, pour par exemple investir massivement contre le réchauffement climatique.

«Il s'agirait de taxer l'ensemble des transactions électroniques»

Concrètement, comment la micro-taxe fonctionnerait ?

Il s'agirait de taxer l'ensemble des transactions électroniques et pas uniquement celles correspondant aux opérations sur titres financiers.



A titre d'exemple, lorsque vous réglerez votre addition au restaurant avec une carte bancaire, la micro-taxe serait perçue automatiquement, ainsi que pour un simple retrait au bancomat ou une facture par e-banking. Les banques seront rémunérées pour l'encaissement. De plus, l'assiette sur laquelle est perçue la micro-taxe étant énorme, elle permet de maintenir le taux à un niveau extrêmement bas de 0.1% environ.

«L'introduction de la micro-taxe permettrait de mettre en place un système fiscal transparent, moderne et adapté à la transformation numérique»

La Suisse possède une place financière importante, ne craignez-vous pas qu'une partie des transactions électroniques puissent être délocalisées à l'étranger ?

Il est vrai que la taxe toucherait fortement certaines opérations, comme les transactions à haute fréquence, c'est-à-dire les opérations effectuées à la milli ou microseconde. On pourrait donc s'attendre à ce qu'elles tendent à être délocalisées. Cependant, ces opérations sont nuisibles, car elles sont le symptôme d'une «finance-casino», qui déstabilise tant l'économie que la société et dont une des résultantes a été la crise financière de 2007-2008. Par

ailleurs, étant donné qu'il s'agit d'opérations automatisées, la perte d'emplois serait limitée.

En revanche, l'introduction de la micro-taxe permettrait de mettre en place un système fiscal transparent, moderne et adapté à la transformation numérique de nos économies, susceptible d'attirer d'autres entreprises, aujourd'hui installées à l'étranger. De plus, la grande gagnante serait l'économie réelle, qui bénéficierait grâce à ce mécanisme, d'un système bien moins bureaucratique, de par la disparition de la TVA. Enfin, je considère que notre pays a bien des atouts pour effectuer ce virage stratégique, notamment sa formation de grande qualité, qui demeure son principal atout en matière de compétitivité.

En ce qui concerne la fiscalité des personnes physiques, avez-vous pu évaluer à combien cela reviendrait pour une famille ?

Pour un couple marié dont les revenus sont autour de 100'000 francs, nous estimons une économie d'impôts de 4'000 à 5'000 francs. Par ailleurs, je tiens à préciser, que la micro-taxe favoriserait nettement le pouvoir d'achat des bas salaires, car par la suppression de la TVA, elle favorise ainsi la consommation.

Propos recueillis par Benoît Cerutti



Entretien avec Laurent Tremblet

Candidat au Conseil administratif de Meyrin

Laurent Tremblet portera les couleurs du PDC lors des prochaines élections au Conseil administratif à Meyrin. Il nous présente son parcours ses motivations.

Laurent Tremblet, âgé de 49 ans, marié et père de deux jeunes adultes. Conseiller municipal et Chef de projets depuis 12 ans au Centre International de Conférences de Genève (CICG).

Vous avez une forte et longue expérience au sein du Conseil municipal. Quelles sont vos motivations aujourd'hui pour vous présenter au Conseil administratif ?

Effectivement, je siège depuis 20 ans au Conseil municipal, moi qui avais dit, en prêtant serment pour la 1ère fois en 1999, que je n'y resterais pas longtemps ! Quand l'objectif d'être le prochain Conseiller administratif PDC à Meyrin-Cointrin s'est dessiné, il m'a semblé indispensable de continuer au Conseil municipal afin de rester à jour dans les dossiers de politique communale.

Plusieurs motivations me poussent dans cette aventure ! Je souhaite poursuivre sur la voie des Conseillers administratifs qui se sont succédé depuis plus de 60 ans et qui ont, à leur manière et dans leur époque, innové pour Meyrin ! Le développement de la cité dans les années 70-80, la construction du Théâtre Forum Meyrin dans les années 90, l'implantation des écopoints pour le tri des déchets dans les années 2000 ou le développement du centre sportif communal ces dernières années. Tous ces projets ont été portés par des magistrats PDC. Le défi pour moi est donc de taille... avec notamment la certitude de vouloir continuer à développer le «vivre ensemble» si important aux yeux des Meyrinois-es, en soutenant notre riche tissu associatif et en maintenant ce sentiment d'évoluer dans une ville à la campagne que nous apprécions tant ici.



Meyrin connaît un développement constant en matière d'aménagement depuis plusieurs années, quelles sont vos priorités en la matière ?

Je préside depuis 13 ans la commission d'urbanisme et de mobilité et je milite pour une urbanisation maîtrisée de notre commune qui a déjà fourni beaucoup d'effort en matière de construction avec le nouvel écoquartier des Vergers et les nombreuses surélévations qui ont été récemment réalisées.

Dans le cadre de la future transformation du quartier de Cointrin, il est clair que nous devrons y porter une attention accrue. Il faudra se battre intelligemment pour éviter de n'avoir que des barres et transposer dans cette portion de territoire communal, ce que nous avons fait avec succès me semble-t-il, en élaborant des quartiers d'habitation laissant une large place à la rencontre et richement arborisés.

Je souhaite tourner ma commune vers les énergies renouvelables. Nous avons déjà fait beaucoup d'effort mais nous pouvons toujours faire mieux ! Par exemple en récupérant l'eau de pluie sur les toits des bâtiments communaux ou en développant un réseau de bornes d'alimentation pour les voitures électriques.

Quels sont vos projets prioritaires si vous êtes élu ?

Tout d'abord, le quartier « Cœur de Cité » actuellement à l'étude et dont la création verra ces prochaines années changer complètement le centre de la cité avec la construction d'une nouvelle mairie et d'un parc communal. Cet important projet se doit d'être un exemple en matière de transformation complète d'un quartier à l'échelle de la commune de Meyrin et je compte bien en faire ma première priorité.

Notre magistrat actuel, Jean-Marc Devaud, en charge notamment des finances, a su les maîtriser, en anticipant des recettes et en maintenant les dépenses. Nous avons pu autofinancer la plupart de nos investissements des 15 dernières années et aujourd'hui, la dette communale est dérisoire. Je souhaite naturellement pouvoir continuer sur cette voie dans les prochaines années.

Enfin, je souhaite trouver une solution à la problématique de la mobilité. Le constat est alarmant, il est difficile d'entrer et sortir de Meyrin aux heures de pointe malgré l'offre performante en transport public qui malgré tout, montre ses limites.

Que symbolise Meyrin pour vous ?

Bernésien d'origine, je suis arrivé à Meyrin en 1991 pour y rejoindre celle qui partage ma vie depuis plus de 30 ans ! Meyrin représente donc pour moi mon équilibre familial, au côté de ma femme et de mes 2 enfants jeunes adultes mais aussi un bel exemple d'intégration. Pour rien au monde je voudrais aujourd'hui quitter ma commune et c'est donc avec l'ardeur nécessaire que j'aborde ce virage politique pour pouvoir demain en être une des 3 chevilles ouvrières pour que cette commune se développe avec harmonie, dans le respect de la planète et pour le bien des 25'000 Meyrinois-es.

Propos recueillis par Benoît Cerutti

Regards croisés sur l'avenir de l'aéroport

Patrick Schmied, représentant PDC au Conseil d'administration de l'Aéroport, nous en présente les enjeux futurs, et les réponses que l'institution souhaite leur apporter.

Vice-Président du PDC Genève, membre du Conseil d'administration de l'Aéroport international de Genève.

Tout d'abord, rappelez-nous les règles qui régissent la gouvernance de l'Aéroport et dans ce contexte, le lien décisionnel qui la lie à l'État de Genève ?

La gouvernance de l'Aéroport est régie selon les modalités prévues par la loi sur l'Aéroport international de Genève (LAIS) de juin 1993. Le cadre est très clair : la gestion et l'exploitation de l'aéroport sont confiées, dans la limite de la concession fédérale, à un établissement de droit public autonome, que constitue l'Aéroport. Il est autonome et jouit de la pleine personnalité juridique. Les orientations, notamment stratégiques et financières, sont définies par le Conseil d'administration.

Ainsi, la capacité d'intervention du Conseil d'État est uniquement possible dans des cas très précis : lorsqu'un investissement hors-budget est prévu, lorsque l'établissement fait appel à un investisseur privé, et enfin, pour l'approbation des comptes et du budget. Quant au Grand Conseil, son approbation est uniquement demandée pour des investissements financés par l'impôt ou lorsque l'aéroport prévoit l'implantation d'un bâtiment en dehors de la zone aéroportuaire.

Ceci dit, le Canton, en tant que propriétaire de l'Aéroport, signe avec lui une convention d'objectifs, qui fixe les jalons essentiels du développement et de l'exploitation maîtrisés de la plateforme aéroportuaire, y compris son accessibilité terrestre. Elle fixe aussi la part des bénéfices de l'AIG qui revient au Canton (environ CHF 40 millions)



Et qu'en est-il du droit fédéral ?

En effet, il convient de rappeler que les activités et le développement de l'Aéroport sont essentiellement régies par des normes fédérales : la loi fédérale sur l'aviation civile, la loi sur l'Aménagement du Territoire et la loi sur la protection de l'environnement. Celles-ci revêtent une importance particulière, car ce sont elles qui influencent réellement les grands paramètres structurants comme le développement de l'institution, la protection de l'air, la lutte contre le bruit et les politiques d'aménagement du territoire dans la zone avoisinant la plateforme.

Ainsi, l'instrument dont il est souvent fait mention est la fiche PSIA (Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique). Il découle de la loi sur l'Aménagement du territoire et sert de cadre de référence en matière d'exploitation et de développement de l'Aéroport à l'horizon 2030. La fiche est adoptée par le

Conseil fédéral et lie les autorités de tous les niveaux et l'exploitant, au même titre qu'un plan directeur cantonal en matière d'aménagement. A titre d'exemple, la fiche PSIA délimite les valeurs limites d'exposition au bruit des riverains.

Il est important de savoir, parce que c'est malheureusement passé inaperçu, que notre canton, par l'action de Serge Dal Busco, a négocié fermement avec la Confédération pour obtenir des valeurs limites inférieures à ce qui était prévu.

Dans ce contexte, comment appréhender le débat politique autour du développement de l'Aéroport ?

Face à des propos parfois excessifs sur le développement de l'Aéroport considéré comme « incontrôlé » des éléments concrets et factuels conviennent d'être rappelés.

Tout d'abord, le trafic aérien à Genève, en termes de mouvements d'avion, est entré en stagnation. Ensuite, il y a une réelle volonté du Canton et de Genève Aéroport de diminuer les nuisances, par exemple en diminuant le nombre de vols tard le soir ainsi que très tôt le matin. Enfin, l'industrie aéronautique a fait de réels progrès concernant le bruit des avions. Habitant Versoix, je suis bien placé pour le confirmer !

En ce qui concerne la stratégie de développement sur le long terme, il convient de réfléchir à quel type d'aéroport nous voulons. Depuis la fin des années 90, une stratégie de développement autour d'une compagnie low-cost a donné à l'institution, et donc au Canton, des résultats exceptionnels. Elle correspondait notamment à un moment particulier, où les escapades en avion, le temps d'un weekend dans

une ville d'Europe, connaissaient un succès fulgurant. Aujourd'hui on constate que ce modèle montre des signes d'essoufflement, notamment par l'effet d'une plus grande responsabilisation environnementale. Il convient donc de se réorienter stratégiquement vers une offre plus qualitative que quantitative.

Par ailleurs, cette stratégie de développement qualitative ne doit pas seulement passer par l'offre des destinations mais aussi par l'amélioration de la plateforme elle-même, qui souffre de grosses insuffisances dans l'accueil des passagers, comme le montrent certains classements internationaux. Le niveau des prix à Genève nous oblige à l'excellence!

Dans les prochains mois, le peuple genevois sera appelé à s'exprimer sur l'initiative « pour un développement démocratique de l'Aéroport ». En quoi cette initiative pose problème ?

L'initiative propose de faire de l'Aéroport un établissement de droit public cantonal, soumis à une autorité large de l'Etat. Or, tout cela est trompeur. En effet, comme nous l'avons vu, l'aviation civile, ainsi que les activités de l'aéroport, sont largement encadrées par des normes fédérales. Ainsi, l'initiative prévoit de donner des compétences au canton qui sont du ressort exclusif de la confédération. A un débat légitime sur l'avenir de l'aéroport et son développement, l'initiative apporte des solutions inapplicables juridiquement. Mais surtout, le contrôle cantonal sur l'aéroport actuel est suffisant : Chaque parti dispose d'un représentant au Conseil d'administration, qui compte également un délégué du Conseil d'Etat, en la personne du secrétaire général du département des infrastructures. La gouvernance existe, il faut juste l'exercer !

Propos recueillis par Benoît Cerutti

« Une zone tampon nécessaire pour l'exploitation de l'aéroport et qui protège plus de 50'000 habitants et travailleurs »

Guy Girod, Président du PDC Grand-Saconnex.

Le Décor :

1/3 du territoire saconnésien est utilisé par l'aéroport et l'autoroute, 1/3 comme zone tampon entre les nouvelles cités de la Tour (2'500 habitants), du Pommier (2'000 habitants), le village et Palexpo. Cette zone tampon se compose principalement d'un cordon boisé le long de l'autoroute jusqu'à Palexpo, d'une aire de détente avec une petite forêt au Jonc et des ensembles pavillonnaires noyés dans une végétation luxuriante. La plupart sont habités par la classe moyenne et ont été construits par leurs Grands-Parents.

Cette zone tampon est située à 250 mètres de la piste d'aviation longue de 3'900 mètres, à 50 mètres de l'autoroute et est en prolongement de Cointrin-est et ouest sur les communes de Vernier et Meyrin qui elles aussi regroupent des ensembles pavillonnaires au sein d'une riche biodiversité. La zone tampon absorbe une bonne part du bruit et des pollutions de l'autoroute et de l'aéroport mais reste l'un des endroits les plus pollués du canton de Genève.

Des études scientifiques internationales et suisses en matière de pollutions et de propagation du bruit ont démontré que les avions décollent sur l'entier de la piste de l'aéroport et qu'en s'élevant dans les airs, les avions diffusent un cône de bruit absorbés par trois éléments naturels :

- La terre ;
- La végétation dense ;
- La forêt d'une largeur d'au moins 100m

Les zones tampon le long de l'aéroport présentent ces trois caractéristiques et les ensembles construits sont suffisamment noyés dans la végétation pour que le bruit



ne ricoche pas et ne s'intensifie pas contre les constructions environnantes. C'est ainsi que les cités de la Tour, du Pommier et également d'Avanchets (6'000 habitants) sont protégées pour une bonne part du bruit des avions et de l'autoroute.

Le Grand Conseil, sur proposition du Conseil d'Etat, a déclassé une partie de la zone tampon (Cointrin est et Cointrin-ouest) pour y édifier des bâtiments de logements et de bureaux (jusqu'à 11 étages prévus). Deux référendums ont abouti et le peuple genevois devra voter sur ces deux déclassements qui suppriment la zone tampon et garantissent une démultiplication et propagation du bruit par l'effet de ricochets sur les futures façades et toitures.

Problemes :

- Il n'est pas nécessaire d'avoir fait de grandes études pour constater que plus on installera de nouveaux habitants dans la zone tampon et plus il y aura d'opposants à notre Aéroport.

- Sur le territoire de l'aéroport, on utilise des appareils de mesures physiques du bruit et sa Direction a suggéré à l'Etat de faire de même pour la mesure du bruit dans les zones tampons le long de l'aéroport. Aujourd'hui le bruit est calculé par les

«La zone tampon absorbe une bonne part du bruit et des pollutions de l'autoroute et de l'aéroport»

autorités au moyen d'algorithmes incompréhensibles

- Quand les riverains se plaignent du non-respect des couloirs aériens du trafic d'hélicoptères en direction des stations de ski, ils appellent l'aéroport pour demander pourquoi des avions atterrissent ou décollent après 22 heures (heure officielle de fermeture de l'aéroport) ;

- Les réponses sont toujours les mêmes : certains hélicoptères n'ont pas de transpondeurs et on ne peut pas les suivre avec précision. Ainsi, des retards de trafic obligent l'aéroport à autoriser des mouvements après 22h.

- Aujourd'hui, dans la zone tampon, on peut vivre avec ses fenêtres ouvertes car les bâtiments sont peu importants et noyés dans la végétation, même si l'on se trouve à 50 mètres de l'autoroute et 250 mètres de la piste de l'aéroport. Demain, avec de plus gros bâtiments et moins de végétation, il sera impossible d'ouvrir la fenêtre et le bruit démultiplié pénétrera à l'intérieur des habitations malgré toutes les isolations.

La nouvelle cité de l'Etang (Vernier) est en cours de construction et accueillera quelque 2'000 nouveaux habitants. Les bâtiments seront hauts et situés à moins de 500 mètres de l'autoroute et de l'aéroport.

Solutions

- Redonnons un véritable pouvoir de décision à cet outil économique et international, indispensable pour l'avenir de Genève, qu'est notre aéroport de Genève-Cointrin : L'aéroport pourra s'opposer au développement excessif qui ne serait alors plus suffisamment protégé par la végétation dense existante.

L'aéroport ne verra pas gonfler le nombre de ses opposants ;



- Recréons la relation de confiance d'avant les années nonante entre l'aéroport et ses riverains de Cointrin et du Grand-Saconnex lorsque les Directeurs de l'époque utilisaient le « discours vrai » et la « transparence ».

- Rétablir la confiance, voilà le « maître-mot ». Aujourd'hui on veut doubler la capacité en passagers de Cointrin tout en affirmant que le bruit va baisser. Cette orientation stratégique est difficile à comprendre et en plus, personne ne nous dit pourquoi et pour qui on

doit doubler cette capacité ? Si c'est pour attirer les passagers de Grenoble, nous rappelons que l'aéroport de Lyon existe, qu'il est situé hors des zones d'habitations et qu'il dispose d'un énorme potentiel de développement.

- Last but not least : Patrick BLANC, botaniste français a réalisé ou réhabilité de nombreux immeubles avec des toits et façades végétalisés.¹ Ces constructions végétales n'absorbent probablement pas autant que la zone tampon actuelle dans la mesure où subsistent des éléments vitrés et des structures non couvertes de végétation. Végétaliser est un outil pour la rénovation d'immeubles existants afin de diminuer la propagation du

bruit. Cette végétalisation des immeubles isole et fait baisser les températures environnantes.

Moralité

Dans la convention d'objectifs de 9 pages signée entre l'Etat et l'Aéroport, on fait référence au « Discours de St-Pierre » mais sans en préciser les termes, au développement inéluctable du trafic, à la sécurité et à la sûreté. On y parle d'exposition au bruit et des mesures à mettre en place pour les atténuer, sans préciser lesquelles à l'exception de mesures d'isolation acoustique à prendre en charge financièrement par l'aéroport dans les zones définies comme telles par la Confédération via des algorithmes savants. A nulle part il n'est fait mention que les décisions des autorités doivent appuyer les efforts de l'aéroport et non pas les annihiler en favorisant l'installation de milliers d'opposants à l'aéroport dans les zones tampons.

Le PDC s'est déjà réorienté en faveur de l'environnement depuis plusieurs années. S'il est bon de soutenir l'aéroport, il faut éviter d'installer des milliers d'opposants dans la zone tampon, ceci sur le prétexte que tout nouveau logement est bon à prendre. Parler d'environnement c'est aussi parler de qualité de vie et pas seulement du nombre de nouveaux logements.

Le PDC du Grand-Saconnex préconise le maintien des zones tampons avec des ensembles construits noyés dans une végétation importante. Il préconise que toute façade et toiture exposée au bruit comporte des mesures d'atténuation du bruit et d'absorption de la pollution. Il en va de la qualité de notre environnement offerte à nos concitoyens et c'est le meilleur moyen pour soutenir concrètement notre aéroport.

Guy GIROD

¹ www.murvegetalpatrickblanc.com

Retour en images sur les événements de l'été

Assemblée des délégués du 13 juin



Lancement de la campagne de recrutement : Tour du canton à vélo




NICOLAS ROVINI SARL
GYPSERIE-PEINTURE-DECORATION

19 rue de la Maison-Forte - 1287 Laconnex Genève
Tél.: 022 756 11 07 - Fax : 022 756 14 54
Mobile : 079 423 32 54 - rovin@bluewin.ch



LOCATELLI
MAX ET SERGE LOCATELLI
ELECTRICITÉ - DEPUIS 1962

Rue de Genève 3
1225 Chêne-Bourg
Tél. 022 348 33 55
www.locatelli-electricite.ch

Installations électriques
courant fort et courant faible
Dépannage - SWISSCOM Partner
Domotique - Câblage informatique

BOCCARD PARCS et JARDINS SA

Une force de la nature.

Route de la Croix-en Champagne 6 - La Petite-Grave - 1236 Cartigny
Tél. 022 798 43 43 - Fax 022 791 05 52



Barthélémy Roch
Gestion immobilière
Fiduciaire

Barthélémy Roch
F.I. Fides Immo Sàrl
6, chemin du Moulin-de-Vert
1288 Aire-la-Ville
Tél. 022 850 00 15
Fax 022 850 00 15
roch.barthelemy@bluewin.ch



BOSSON
Cuisineries SA

Ch. de la Marbrerie 8
CH - 1227 Carouge
Tél: 022 343 89 50
Fax: 022 343 14 41
Mail: info@bosson.ch
Web: www.bosson.ch

**La chaleur
sous toutes ses formes**

Mazout, diesel, carburants,
station service 24/24, charbon,
bois de cheminée, charbon de bois,
gaz, location de grills/broches,
révision de citernes.

SE CHAUFFER AU MAZOUT



**Venez nous trouver,
on va vous faire
des imprimés de qualité!**

Av. des Grandes-Communes 27 - 1213 Onex
Tél. 022 771 23 23 - Fax 022 771 41 12
E-mail: imp.ripari@bluewin.ch



Edouard BRUN & Cie S.A.
Agence immobilière

La dimension humaine

Rue Sillem 6 - CH-1211 Genève 6 - Tél. 022 718 19 60 - www.regiebrun.ch